



© F. GALIVEL

AXE 3 TRANSFORMER

Un territoire engagé pour sa **transformation écologique**

Le territoire s'engage pour sa transformation écologique afin de répondre aux défis des mobilités du quotidien, du changement climatique et de la transition énergétique. Les questions de la décarbonation des transports et des énergies et de la gestion des déchets sont au cœur des actions à mener.

UN TERRITOIRE QUI REPENSE SES MOBILITÉS DU QUOTIDIEN

Mieux se déplacer, en tout point du territoire, est une attente très forte des habitants, pour le travail comme pour les loisirs, ceci dans le respect de la nécessaire transition énergétique et écologique. Le projet de territoire engage ainsi une véritable « révolution » des mobilités du quotidien.

DIAGNOSTIC PARTAGÉ

Forces

- Bonne accessibilité du territoire via la route et les voies ferrées (ligne à grande vitesse et transport express régional (TER)).

Faiblesses

- Offre de transport en commun jugée insuffisante.
- Manque de développement des modes doux.
- Nombreux embouteillages liés à la dépendance à la voiture.

Opportunités

- Réduire les tensions liées aux déplacements en agissant sur les déséquilibres territoriaux.
- Tendre vers une mobilité apaisée, sécurisée et plus respectueuse de l'environnement.

PRINCIPALES ATTENTES DES CONTRIBUTEURS

Fluidifier les déplacements en voiture

Limiter la place des voitures au profit des mobilités douces et des transports en commun



OBJECTIFS +

Améliorer les transports en commun et l'intermodalité

L'amélioration des transports collectifs et des déplacements multimodaux est une priorité majeure du projet de territoire, avec un engagement fort vers la décarbonation des mobilités. La densification de la desserte TER du territoire est la réponse la plus structurante à l'engorgement du réseau routier (RN135, RD465 et 769) : elle doit être accentuée en coopération avec la Région Bretagne.

A l'échelle du bassin de mobilités, les interconnexions multimodales sont à améliorer par la création de pôles d'échanges, facilitant l'accès aux transports en commun (train, lignes express de bus, autre type de transport en site propre, bateaux transrade) et le report vers les mobilités actives.

Le réseau de transport collectif du territoire doit être mis à niveau pour s'adapter aux évolutions des besoins, notamment pour la desserte des zones d'emplois et d'enseignement.

L'optimisation des cadences, une meilleure coordination avec les établissements scolaires, la qualité d'accueil des usagers sont autant d'actions qui amélioreront l'offre de transport collectif et faciliteront son accès.

La tarification est aussi à repenser, à l'échelle du bassin de mobilité jusqu'à l'échelle régionale.

L'information aux usagers doit être améliorée via des offres servicielles intégrées et compatibles aux dispositifs régionaux, KORRIGO par exemple.

En outre, une réflexion spécifique est à poursuivre pour l'île de Groix afin de proposer des solutions adaptées aux îliens.

D'autres propositions alternatives doivent également être étudiées et expérimentées pour accompagner l'évolution des pratiques :



© S.LOREC

transports à la demande, « surfbus » sur la côte, partage de véhicules propres...

+ En lien avec les axes : Vivre ensemble, Équilibrer, Coopérer

Mettre à niveau le réseau routier

La voiture restant l'un des principaux moyens de transport, il est important d'agir pour résorber les points de congestion des RN165, RD465 (Pénétrante de Lorient) et 769 (Plouay-Lanester), avec la réalisation d'aménagements qui restent nécessaires : échangeur de Toul Douar à Hennebont, mise à 2x2 voies entre Plouay et Lanester, 4^e branche de l'échangeur du Porzo.

Pour faciliter les intermodalités vers les transports collectifs et les mobilités actives, les entrées de villes doivent être aménagées et équipées en priorité avec des parking-relais et aires de co-voiturage.

Les réflexions et expérimentations sont aussi à mener sur les aménagements et les évolutions



58 %

des déplacements quotidiens effectués en voiture



82 500

véhicules par jour sur le pont du Sac'h (RN 165), comparable au trafic des axes périphériques des métropoles de Rennes ou de Nantes



+1,2 %

/an d'augmentation du trafic sur la RN165 en 20 ans



51 000

navetteurs - actifs travaillant dans une autre commune que celle où ils résident



© LAIN SAINT-MAUR

d'usages du réseau routier : utilisation de voies réservées aux covoitureurs ou bande d'arrêt d'urgence aux transports collectifs.

+ En lien avec les axes : Vivre ensemble, Équilibrer, Coopérer



3

habitants sur 4 résidant à moins de 300 m d'un arrêt de bus

Accompagner les usagers au changement de pratiques

Les changements de pratiques en matière de mobilités doivent être accompagnés par la mise en œuvre de :

- nouvelles formes de déplacements et d'aménagements des espaces publics ;
- temps d'expérimentations de ces nouvelles formes, pour les ajuster au mieux aux besoins ;
- services d'information des usagers, via des outils numériques permettant de diffuser facilement les possibilités offertes d'intermodalité et les temps de trajets (« Mobility As a Service »).

Une réflexion particulière sera engagée sur les coûts d'accès aux transports en commun pour les usagers, afin de favoriser les reports intermodaux vers le collectif.



35 %

des déplacements actifs (marche à pied et vélo)



4

gares ou haltes TER

L'accompagnement des entreprises et des établissements scolaires dans l'élaboration de leurs plans mobilité constitue un objectif prioritaire. Enfin, une réflexion plus globale mérite d'être engagée sur la synchronisation des temps du quotidien : horaires d'écoles et d'embauches des salariés pourraient être réinterrogées pour fluidifier les circulations.

+ En lien avec les axes : Vivre ensemble, Coopérer

Donner aux mobilités douces leur place dans l'espace public

Témoignant de l'aspiration des habitants à adapter leurs modes de vie aux enjeux de transition écologique, le développement des mobilités douces doit être encouragé, facilité et l'aménagement des espaces publics repensé pour permettre des déplacements confortables et sécurisés.

Une des actions phares est la définition et surtout la mise en œuvre d'un plan vélo ambitieux à l'échelle du territoire, en lien avec le schéma structurant du Département : lisibilité, sécurisation et continuité des itinéraires cyclables intercommunaux, aménagement de liaisons urbaines adaptées et végétalisées, lieux sécurisés de stationnement.

Le schéma cyclable du territoire s'appuiera sur un réseau structuré facilitant l'usage du vélo, notamment dans les déplacements transrade et entre communes.

Il s'agit aussi de favoriser les déplacements piétons par la création de zones dédiées dans les centralités, d'expérimenter et promouvoir d'autres alternatives de mobilités.

Enfin l'étude en cours relative au développement de la logistique urbaine, ou logistique du dernier kilomètre, doit permettre d'aboutir à des solutions opérationnelles à l'échelle de l'agglomération.

+ En lien avec les axes : Vivre ensemble, Équilibrer



2 ACTIONS PHARES POUR ILLUSTRER LES INTENTIONS

- Rendre attractifs les transports collectifs pour le plus grand nombre
- Mettre en œuvre un plan vélo ambitieux à l'échelle du territoire

UN TERRITOIRE QUI S'ORGANISE POUR RÉPONDRE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Chacun doit contribuer à la lutte contre le changement climatique, et ceci passe par une modification des comportements et de certaines politiques publiques. Ce doit être la priorité de tous au bénéfice des générations futures !

DIAGNOSTIC PARTAGÉ

Forces

- Des politiques de protection déjà mises en œuvre

Menaces

- Impacts des dérèglements climatiques sur les atouts et forces du territoire : submersion du littoral, érosion de la biodiversité, augmentation des températures.

PRINCIPALES ATTENTES DES CONTRIBUTEURS

Promouvoir de nouvelles formes urbaines

Permettre aux habitants d'utiliser l'espace public comme un jardin commun

Favoriser la rénovation thermique des bâtiments

OBJECTIFS



Faire évoluer les pratiques en matière d'urbanisme

Il apparaît aujourd'hui essentiel de mettre en œuvre de nouvelles formes d'aménagement du territoire, rapprochant lieux de vie et zones d'emplois, et préservant les espaces naturels et agricoles.



6 355

hectares d'espaces artificialisés (espaces urbains, voies de communication, etc.), soit 8,6 % de la superficie totale de Lorient Agglomération



10 %

de la surface agricole utile protégée dans le SCoT, sous l'appellation espaces agro-naturels protégés (EANP)

Les documents de planification doivent pérenniser ces intentions et renforcer les principes de sobriété foncière et de densification, fondées sur :

- la reconstruction de la ville sur la ville ;
- la réhabilitation des friches ;
- le « bimby » (built in my back yard, littéralement construire dans mon jardin), comme alternative à l'étalement urbain ;
- l'action contre la vacance des logements.

L'objectif national de « zéro artificialisation nette » des sols doit être une opportunité de repenser nos centralités pour accompagner l'équilibre territorial, et agir pour la préservation de notre cadre de vie et de notre environnement. Les démarches de planification territoriale, tels que les PLU (Plans Locaux d'Urbanisme), doivent permettre de satisfaire cet objectif, en recherchant les points et dénominateurs communs entre communes ou groupes de communes, dans le respect de leurs compétences et de leurs spécificités.

+ En lien avec les axes : Vivre ensemble, Rayonner, Équilibrer



© H. COHONNER

Permettre aux citoyens de se réapproprier et de réinvestir l'espace public

Avec la densification des villes et des centralités, la qualité des espaces publics va devenir un enjeu majeur pour préserver la qualité du cadre de vie et le bien-être des habitants.

La nature en ville doit devenir un élément central de la planification urbaine.

L'implication des usagers dans les choix d'aménagement des espaces publics favorisera leur appropriation et leur utilisation : ils constitueront des espaces de vie complémentaires, dans le prolongement de l'espace privé des logements.

En outre, les jardins publics créent également des îlots de fraîcheur, améliorant les conditions de vie en été, lors des épisodes de forte chaleur, et concourant à la préservation de la biodiversité.

+ En lien avec les axes : Vivre ensemble, Coopérer

Améliorer les performances écologiques et énergétiques des bâtiments

La réduction de l'empreinte écologique et énergétique des bâtiments est un objectif tant pour



© FLY HD

l'habitat que pour l'activité économique, dans le neuf comme dans l'ancien.

Le recours aux énergies renouvelables, réutilisables et mutualisables (réseaux de chaleur, installations partagées, portages associatifs) doit être privilégié.

Le projet de territoire ambitionne ainsi de promouvoir des modes constructifs innovants, dans le respect des nouvelles exigences environnementales et énergétiques.

L'écoconstruction est un levier de premier ordre : il s'agit d'encourager l'utilisation de matériaux biosourcés et à faible impact écologique, de mobiliser les acteurs du territoire en ce sens, et de s'appuyer sur les réseaux locaux d'innovation et de Recherche et Développement (Université et laboratoires).

L'accompagnement de la rénovation thermique de l'ancien est également une action à encourager.

+ En lien avec les axes : Vivre ensemble, Rayonner, Coopérer

Agir pour prévenir les risques naturels

Le changement climatique accentue les risques naturels, notamment de submersion marine sur

le littoral ou d'inondations urbaines : leur prévention est primordiale, par le renforcement des politiques en matière de planification territoriale, de gestion des eaux pluviales, d'anticipation et de culture du risque.

Les sécheresses constituent également une menace sur les ressources disponibles pour l'approvisionnement en eau : leur préservation passe par l'incitation aux économies d'eau et la sécurisation des approvisionnements en eau potable, en lien avec les autres bassins hydriques du Morbihan.

+ En lien avec les axes : Vivre ensemble, Coopérer



2 ACTIONS PHARES POUR ILLUSTRER LES INTENTIONS

- Rénover énergétiquement le bâti existant
- Intégrer « la nature en ville » comme élément central des politiques d'aménagement

UN TERRITOIRE EXEMPLAIRE EN MATIÈRE DE **TRANSITION** **ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE**

Déjà précurseur dans la gestion de ses déchets, le territoire veut renforcer ses ambitions en s'engageant dans une démarche volontariste de transitions écologique et énergétique, fondée sur une décarbonation de son énergie et l'accompagnement des filières agricoles et halieutiques.

DIAGNOSTIC PARTAGÉ

Forces

- Richesse et diversité des ressources pour assurer les transformations énergétique et agricoles : terre, mer, soleil, vent.
- Potentiels pour la transition.

Menaces

- L'impact du réchauffement climatique : submersion du littoral, érosion de la biodiversité, sécheresses.

PRINCIPALES ATTENTES DES CONTRIBUTEURS

Partager et développer les bonnes pratiques



© S. LOREC

OBJECTIFS

Contribuer à l'autonomie énergétique décarbonée

Pour satisfaire l'enjeu stratégique de transition énergétique, le territoire doit s'engager pleinement dans la promotion de la sobriété énergétique et dans la production d'énergie décarbonée.

En premier lieu, il convient d'accompagner les citoyens et acteurs socio-économiques vers l'optimisation et la rationalisation de leurs consommations d'énergie.

Le territoire doit être un acteur engagé dans la filière économique des énergies renouvelables. Aussi Lorient Agglomération, avec les communes, souhaite poursuivre et développer la production d'énergies renouvelables et réutilisables (énergies marines, bois, solaire), avec des retombées écologiques, économiques et fiscales directement bénéfiques pour l'ensemble du territoire.

Cette ambition s'appuie sur une stratégie structurée autour de l'hydrogène vert et du gaz naturel vert (GNV) pour décarboner les transports maritimes et terrestres : la réalisation, en cours, de stations de distribution d'hydrogène vert, en lien avec le renouvellement de la flotte de bus et du bateau transrade à hydrogène et/ou GNV verts, en sont les premières concrétisations.

Dans cette logique, l'appui des filières d'excellence, maritime et agricole, de recherche et de formation professionnelle, doivent être au cœur de cette démarche territoriale.

+ En lien avec les axes : Rayonner

Promouvoir et accompagner la transition des productions primaires, agricoles et halieutiques, en lien avec les besoins du territoire

La décarbonation de l'énergie intéresse directement les filières agricoles et halieutiques, engagées dans la transition écologique de leurs productions.

Le secteur de la pêche doit être accompagné dans la décarbonation de sa flotte de navires et la conservation des ressources halieutiques. Plusieurs outils seront disponibles à moyen et long termes à travers les projets structurants d'énergies marines renouvelables et de production d'hydrogène vert.

De même, la filière agricole doit être soutenue dans la poursuite de ses objectifs de transition vers une agriculture moins consommatrice d'intrants, et plus orientée vers les productions raisonnées et biologiques : la valorisation des produits passe par le développement d'équipements locaux de transformation (légumeries,



50 %

de la consommation énergétique du territoire issue des produits pétroliers



plus de

5 %

hausse des consommations annuelles depuis 2015



581

kg/an par habitant de déchets produits (idem moyenne française)



2
recycleries
sur le terri-
toire, dont
une à Groix



1
maté-
riauthèque
située sur la
déchèterie de
Caudan



© H. COHONNER

cuisines centrales), la facilitation des circuits courts, et une politique d'achat public en leur faveur.

Ainsi l'agriculture et la pêche concourront à l'émergence d'un écosystème alimentaire territorialisé et durable, au bénéfice des habitants et de leur propre attractivité.

+ En lien avec les axes : Vivre ensemble, Rayonner

Faire de l'agglomération un territoire vertueux en matière de prévention et valorisation des déchets

Le territoire est précurseur en matière de gestion et de valorisation des déchets ; ses performances de tri se situent parmi les meilleures au niveau national.

La forte augmentation des coûts de traitement et de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) oblige à adapter les moyens et fréquence de collecte des déchets ménagers. Les enjeux concernent désormais la réduction des déchets produits et le développement de la valorisation énergétique.

Il s'agit alors de poursuivre l'ensemble des actions engagées de prévention de production des déchets pour inciter les usagers à une consommation plus responsable, et de valoriser les dy-

namiques de réemploi et de réutilisation.

En outre, l'amélioration de nos performances en matière de valorisation des déchets passera par la mutualisation des installations avec les territoires voisins afin d'assurer leur optimisation.

+ En lien avec les axes : Coopérer

Dynamiser l'économie circulaire

Les dynamiques d'économie circulaire du territoire doivent être renforcées en favorisant les circuits courts et les dynamiques de réemploi et de réutilisation (recycleries, matériauuthèques...).

En ce sens, la commande publique constitue un levier important pour soutenir et renforcer les dynamiques territoriales.

+ En lien avec les axes : Coopérer



2 ACTIONS PHARES POUR ILLUSTRER LES INTENTIONS

- Accroître la part des énergies renouvelables pour assurer l'autonomie énergétique
- Développer la valorisation énergétique des déchets